

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Janvier

## Un discours de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau a prononcé samedi dernier devant les délégués sénatoriaux de la Loire, un éloquent et ferme discours, qui est en même temps une réponse précise à toutes les sottises débitées au cours de la période électorale par les radicaux socialistes. Nous n'avons qu'un regret : c'est que ce remarquable exposé des doctrines du parti républicain n'ait pas été fait plutôt. Personne n'avait plus qualité que l'éminent orateur de Saint-Etienne, pour réfuter les erreurs et les sophismes de tous ceux qui ont pris la parole contre nos amis. Avec une autorité et un talent incontestables, avec sa clarté et son élégance habituelles, M. Waldeck-Rousseau a pris, en effet, l'offensive contre ce nouveau programme « radical » dont on nous fatigue les oreilles depuis deux mois.

Aux revisionnistes, il a rappelé que la constitution actuelle avait été votée en 1875 par 354 républicains contre 353 monarchistes. Le Sénat dont on conteste les prérogatives, n'est pas recruté dans une aristocratie intellectuelle et sociale; placé par les républicains sous la garde des communes de France, il a justifié son rôle par les services qu'il a rendus au pays et à la liberté. « Est-ce pour s'être montré le gardien vigilant des libertés individuelles, a dit M. Waldeck-Rousseau, que le Sénat s'entend accuser aujourd'hui d'empiètement ? On serait tenté de le croire, en voyant que ceux qui veulent amoindrir ses prérogatives, sont ceux-là mêmes dont il a dénoncé et condamné les projets et que contre eux il a défendu la liberté ?

Et après avoir comparé M. Ricard aux gardes des sceaux de l'Empire, qui prétendaient administrer la justice selon leurs passions, M. Waldeck-Rousseau n'a pas été moins sévère pour l'impôt progressif sur

le revenu. « Certes, a-t-il dit, jamais apât plus grossier et plus menteur ne fût offert à la crédulité populaire. Les apôtres de l'impôt sur le revenu se gardent de dire qu'ils laissent debout tous les autres impôts les plus lourds, parce qu'ils ont dû reconnaître eux-mêmes l'impossibilité de faire entretenir toute une partie de la nation par l'autre et que le dégrèvement qu'il comporte ne dépasserait pas quelques francs par tête. Mais ce sont là des aspects secondaires et bas auxquels je ne veux pas m'arrêter. Ce qu'il importe de dénoncer, ce sont les conséquences auxquelles aboutirait cette folle conception ; une barbarie nouvelle, le dégoût de l'épargne, la stérilité du travail, la vie publique s'arrêtant peu à peu avec le développement de la richesse... »

Un des passages les plus éloquents de ce discours est également consacré à la détestable pratique du régime parlementaire, qui est trop longtemps « immobilisé dans une agitation sans résultats et dans un tumulte d'affirmations contradictoires et impuissantes. »

La Chambre a tenu 367 séances, et elle a discuté 244 questions ou interpellations : la raison de sa stérilité n'est pas ailleurs.

M. Waldeck-Rousseau a été le premier à reconnaître que l'activité parlementaire devrait enfin s'exercer sur d'autres sujets, sur des réformes administratives, économiques, sociales et financières dont tout le monde proclame l'urgence. Mais pour les réaliser, l'orateur a déclaré qu'il fallait s'assurer du concours de toutes les forces, de l'union de tous les intérêts, qui soutiennent et constituent une société. Il a été amené ainsi à parler de la question des ralliés, et il l'a fait avec une hauteur de vue et une franchise admirables. Pour rallier à la République toutes les bonnes volontés, il n'est point nécessaire, selon lui, d'abandonner aucune de nos conquêtes ; il suffit d'être juste et de n'être point sectaire :

« Je n'ignore pas, a-t-il ajouté que certains politiciens ont prétendu nous dicter les règles de conduite qu'ils jugent les plus

appropriées aux besoins de leur opposition. Ils ont condamné le parti des républicains de gouvernement à ne se composer que des républicains de la première heure et ils se sont réservé eux, d'ouvrir leurs rangs non point même aux repentis, mais aux impénitents, non point aux républicains du lendemain, mais aux réactionnaires irréductibles d'hier, d'aujourd'hui, de demain.

« Est-ce que dans la Gironde nous n'avons pas vu se former une coalition des bonapartistes, des cléricaux, des boulangistes, des radicaux socialistes et des socialistes ?

« Est-ce que dans le Gers, qui demeura longtemps la dernière citadelle de l'Empire, l'un de ses anciens représentants ne pouvait pas montrer, il y a quelques jours, ses amis « passant sur le ventre des républicains modérés et des opportunistes » pour se joindre aux socialistes et aux radicaux ? A ceux qui recrutent de pareils auxiliaires et subissent, s'ils ne la recherchent, cette promiscuité, faut-il appliquer l'épithète de dupe ou celle de complice ? »

Ce n'est pas ainsi que procèdent les républicains de gouvernement. « Tout ce que la France produit d'énergies, de bonnes volontés, d'initiatives, de forces intellectuelles et morales, nous voulons, a dit en terminant M. Waldeck-Rousseau, le conquérir à la République non pour réagir, mais pour agir non pour reculer mais pour progresser. » Ces courtes citations ne suffiront qu'à donner une idée fort affaiblie du discours de Saint-Etienne. On pourra s'expliquer cependant, en les lisant, que M. Waldeck-Rousseau ait obtenu un si vif et si chaleureux succès et que les électeurs de la Loire aient renouvelé avec autant d'empressement le mandat d'un homme politique qui soutient avec autant de courage le drapeau de son parti.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Rentrée des Chambres

Le Journal Officiel a publié samedi l'ordre du

te, dans l'intention évidente d'apercevoir quelqu'un qu'elle attendait. Ses yeux tombèrent sur le groupe formé par la comtesse de Limeray et Germain.

Elle poussa un petit cri de joie et s'en vint aussitôt au-devant d'eux.

— Madama la comtesse ! répéta-t-elle à plusieurs reprises, en s'inclinant avec une obséquiosité burlesque.

— Remettez votre panier à Madame, Germain, dit Angèle au garde-chasse, et laissez-nous causer.

— Faudra-t-il attendre madame la comtesse ? demanda le garde.

— C'est inutile, mon ami... je saurais bien regagner le parc toute seule...

Le garde souleva son képi, fit volte-face sans mot dire, et reprit son chemin sans se retourner. Mais lorsqu'il eut contourné un taillis assez épais pour le masquer aux regards indiscrets, il s'arrêta pour tirer de sa poche une pipe de bruyère qu'il se mit à bourrer avec un soin tout particulier. Cela fait, il prit son briquet et commença à frotter la pierre tout en murmurant :

— Le temps est superbe, l'endroit est charmant pour griller sa bouffarde... pourquoi m'éloignerais-je ? Je vais faire une petite promenade hygiénique dans les environs, sans perdre de vue la tanière de mon ami Guérin, histoire de veiller sur ma jeune maîtresse. C'est plus fort que moi... malgré tout ce que peut me dire m'sieur Daniel, je n'aurais jamais qu'une confiance très limitée dans tous ces voleurs de gibiers !

Ragaillard par ce monologue, le vieux garde-chasse tira de sa pipe une énorme bouffée de tabac qu'il envoya en spirales au-dessus de sa tête...

— Que la bonne sainte Vierge vous couvre de ses grâces, ma charitable dame, fit l'épouse de M. Guérin,

jour du Sénat et de la Chambre pour la séance d'aujourd'hui ; l'ordre du jour comporte : au Sénat, le tirage au sort des bureaux et la fixation de l'ordre du jour des premières séances ; il sera procédé à la vérification des élections du 3 janvier ; il ne s'est produit d'ailleurs de protestation que pour la Haute-Garonne, le Jura et la Mayenne.

A la Chambre, l'ordre du jour est ainsi conçu :

- 1<sup>o</sup> Installation du président d'âge et des secrétaires d'âge ;
- 2<sup>o</sup> Tirage au sort des bureaux ;
- 3<sup>o</sup> Scrutin pour la nomination du président définitif ;
- 4<sup>o</sup> Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents ;
- 5<sup>o</sup> Scrutin pour la nomination de huit secrétaires ;
- 6<sup>o</sup> Scrutin pour la nomination de trois questeurs ;
- 7<sup>o</sup> Fixation de l'ordre du jour.

Il est, dès à présent, plus que probable que le projet relatif au régime des sucres et le projet sur la Légion d'honneur figureront en tête de cet ordre du jour avant la reprise de la discussion budgétaire.

### Français et Italiens

On écrit de Modane :

L'année qui commence a été inaugurée ici par une manifestation qui a laissé dans notre population une excellente impression.

Le sous-directeur de la douane française, M. Surville, et M. Combette, receveur principal, accompagnés de nombreux agents de leur administration, se sont rendus à la douane italienne.

Dans un éloquent discours, M. Surville a dit aux douaniers italiens combien il était heureux de pouvoir constater la cordialité des rapports qui existaient entre les deux administrations voisines ; puis il a exprimé le vœu que la signature du traité de commerce si impatiemment attendue par les Italiens et par les Français vienne resserrer les liens qui unissent depuis si longtemps les deux nations latines.

M. Caprani, receveur de la douane italienne, a répondu, s'exprimant très correctement en français, combien ses camarades et lui étaient sensibles à la visite de leurs collègues français.

Puis, Italiens et Français se sont rendus au buffet où un vin d'honneur a été servi, auquel assistaient : MM. Mamrucci, commissaire spécial italien ; Prémieriani, délégué des chemins de fer italiens ; André, commissaire en chef français.

M. Combette a bu à la prospérité de l'Italie,

quant elle eut aperçu, après avoir soulevé un tantinet la serviette blanche, les victuilles de toutes sortes dont le panier était plein.

— Comment va cette pauvre femme ? lui demanda la comtesse de Limeray, pour couper court à ces démonstrations.

— La mère Rincette ?

— Comment la nommez-vous ?

— La mère Rincette... répéta Mme Guérin, en scandant ces syllabes...

Angèle tressaillit légèrement. C'était bien là le nom écrit sur le papier brûlé quelques jours auparavant.

— La pauvre ébère créature du bon Dieu n'est pas bien... C'est pitié à son âge d'être tombée aussi malheureusement... vous allez la voir du reste, ma chère dame... et bien sûr que la vue d'une personne aussi charitable que vous, lui rendra la santé... par ici, ma bonne dame...

Elles étaient arrivées devant la masure ; Mme Guérin poussa la porte, et, pour montrer le chemin, entra la première.

D'un coup d'œil rapide, Angèle embrassa l'unique salle qui composait le rez-de-chaussée de la cabane du bûcheron, et demeura surprise de n'y apercevoir personne.

En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, Mme Guérin avait déposé sur une table boiteuse les provisions, du panier.

— Je suis seule à la maison, dit-elle sans interrompre cette grave occupation, mon pauvre homme est en forêt pour l'heure. Il sera bien fâché de ne pas s'être trouvé là pour saluer Mme la comtesse, et la remercie, comme un ange du bon Dieu qu'elle est...

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 26

## LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

X

### Marthe et André

Pour la seconde fois, le garde-chasse leva la main vers le ciel :

— Dire tout cela à m'sieur Daniel ! Mais j'ai essayé plus de cent fois. Et qu'ai-je obtenu comme résultat ?... de me faire moquer de moi.

— Croyez-vous sérieusement, que le comte se moque de vous, mon bon Germain ?

— Si je le crois, mais j'en ai eu la preuve tout dernièrement encore... Tenez, madame la comtesse, peut-être m'sieur Daniel vous a-t-il raconté l'histoire qui m'est arrivée ces jours passés... un foulard que...

— Ah ! oui ! oui ! dit-elle vivement...

— Eh bien ! m'sieur Daniel s'en est donné à se gausser de moi... sous prétexte que j'attachais plus d'importance qu'il ne fallait à une simple plaisanterie. Oui, m'sieur Daniel prétend que c'est une plaisanterie qu'on a voulu me faire à moi... une plaisanterie...

— Et à votre avis ?...

— A mon avis, madame la comtesse, je soutiendrais, le cou sur le billot, qu'il ne s'agit pas du tout d'une

plaisanterie, mais de quelque chose de plus grave... Eh bien ! qu'il se moque de moi tant qu'il le voudra, m'sieur Daniel, mais je n'en persisterais pas moins dans mes recherches, et peut-être qu'un jour ce sera mon tour de rire...

Angèle regarda à la dérobée la physionomie du garde-chasse, pour essayer d'y trouver quelque indice... Mais il se contenta de cligner rapidement d'un œil, habitude qui était d'ailleurs familière au vieux soldat.

— Alors, vous croyez, Germain, que cette histoire du foulard, que m'a conté, en effet, le comte de Limeray, ne se borne pas à une plaisanterie ?...

— Si je le crois, madame la comtesse, mais je le répète, j'en mettrais mes dix doigts au feu ! Aussi, si m'sieur Daniel m'a bien recommandé d'être muet sur certains méfaits qu'il lui plaît de vouloir ignorer, le vieux Germain n'est pas aveugle pour ça... et j'ai déjà vu un tas de choses qui me paraissent louches...

Angèle, très anxieuse, s'appretait à l'interroger de nouveau... malheureusement on était arrivé...

— C'est là... madame la comtesse, dit-il en désignant du doigt une petite masure recouverte en chaume, plantée sur un monticule émergent d'une clairière pratiquée au beau milieu d'une futaie de chênes.

— Et ce bûcheron vit seul ? demanda la comtesse de Limeray.

— Non pas, Guérin est marié... Madame la comtesse a pu voir sa femme au château où on l'occupe de temps en temps aux soins du jardin... La voici précisément qui sort...

Une femme, présentant toutes les apparences de la campagnarde madrée, venait, en effet, d'ouvrir la porte de la masure. Elle jeta un coup d'œil à gauche et à droi-



et M. Serveille a porté un toast au roi et à la reine d'Italie.

M. Mugna, directeur de la douane italienne, au nom des compatriotes, a bu au président de la République et à l'union des deux peuples.

Cette manifestation a produit un très bon effet sur toute cette partie de la frontière. La presse italienne, la *Stampa*, entre autres journaux, en rend compte avec force éloges à l'adresse des fonctionnaires français qui en ont pris l'initiative.

**Les bons du trésor**

Par décision du ministre des finances en date du 8 janvier 1897, l'intérêt attaché aux bons du trésor a été fixé, à partir du 9 janvier inclusivement, à 1 fr. 3/4 0/0 pour les Bons de 3 à 4 mois; à 2 fr. 0/0 pour les bons de 5 à 12 mois.

**Le grand-duc Michel et M. Méline**

On télégraphie de Cannes :

Vendredi matin à onze heures, le grand-duc Michel de Russie a eu une entrevue avec M. Méline, président du conseil des ministres. L'entretien très cordial a duré une demi-heure.

**Belgique**

Le gouvernement belge a reçu de ses agents un avis lui annonçant qu'une grande manifestation socialiste se prépare dans le Hainaut le mois prochain, à l'occasion du tirage au sort.

Les conscrits refuseraient de prendre part aux opérations et ils seraient énergiquement soutenus par les ligues ouvrières, mobilisées à cet effet par leurs chefs; on craint surtout l'exaltation des Borains pour le cas où la manifestation monstre qui se prépare deviendrait menaçante.

Les officiers supérieurs de la garnison d'Anvers ont reçu l'ordre de se tenir prêts, le cas échéant, pour le Hainaut.

**Abyssinie**

Le correspondant du *Times*, à Odessa, apprend que la France pousse activement les travaux de construction du chemin de fer de Djibouti à Untore; ce chemin de fer sera terminé un peu avant la fin de 1899.

Le négus a été informé qu'il serait officiellement invité à l'Exposition de 1900. Ménélik a promis d'accepter cette invitation de la France. Le négus et sa suite se rendraient ensuite en Russie.

**Macéo est-il mort ?**

Le correspondant du *Times* à la Havane constate que le bruit d'après lequel Macéo serait vivant et, bien que grièvement blessé, en train de se rétablir, continue à circuler avec persistance dans l'île.

Le journaliste anglais ajoute que des informations, qu'il a reçues lui-même paraissent confirmer cette nouvelle, qui ne saurait être considérée comme impossible, étant donné que les Espagnols n'ont pu découvrir l'endroit où le fameux chef cubain aurait été enterré et que toutes les preuves qu'on donne de sa mort sont indirectes.

**L'accident de la rue de la Bourse**

Paris, 11 janvier.

Il vient de se passer dans le quartier Vivienne un fait qui démontre une fois de plus combien il est nécessaire de prendre ses précautions lorsqu'on emploie chez soi le gaz d'éclairage.

Au numéro 7 de la rue de la Bourse, à l'entresol, se trouve un appartement composé de quatre

pièces : deux chambres à coucher, un salon, un bureau et les dépendances, occupé par M. Edouard Widrich, âgé de cinquante-cinq ans, agent pour la France de la Compagnie l'Ancre, Compagnie d'assurances autrichienne sur la vie.

M. Widrich, sujet autrichien, vit avec son fils Oswald, âgé de trente ans, dessinateur d'un journal illustré, et ces deux messieurs ont à leur service une femme de ménage qui vient tous les matins à huit heures.

Hier matin, cette femme arriva à l'heure habituelle et commença aussitôt sa besogne. Elle ne remarqua rien d'anormal, sauf une forte odeur de gaz dans le bureau, et elle s'empressa d'ouvrir une fenêtre. Cependant, au bout d'une demi-heure, comme elle n'apercevait pas, selon la coutume M. Widrich père, elle frappa à la porte de sa chambre. N'obtenant aucune réponse, elle curvrit et vit le directeur, enveloppé d'une robe de chambre, qui était étendu sur un canapé et paraissait dormir. La domestique n'attacha aucune importance à ce détail; en effet, M. Widrich était asthmatique et avait l'habitude de se coucher tout habillé sur ce canapé. La femme de ménage se retira sans bruit et quitta l'appartement pour aller promener un petit chien, qui, au dire des voisins, aboyait depuis longtemps.

A son retour, une demi-heure après, elle fut surprise du silence qui régnait dans l'appartement, et c'est alors qu'elle alla frapper à la porte de la chambre de M. Oswald Widrich. Personne ne répondit. Elle se décida à entrer. Elle aperçut le fils de son maître couché dans son lit, les yeux fermés.

— Seriez-vous malade, monsieur ? lui dit-elle. Il est neuf heures, et je suis surprise de ne pas vous avoir trouvé debout en arrivant.

Aux paroles de la domestique, M. Oswald ouvrit des yeux hagards, se leva sur son séant et, comme en proie à une hallucination, répondit en bégayant :

— Me lever... oui... je sais... je me lève.

Il sauta à terre, fit quelques pas en trébuchant vers un meuble sur lequel se trouvait une cafetière remplie de café, voulut la saisir, mais tout à coup étendit les bras, poussa un cri rauque et s'affaissa sur le plancher.

La femme de ménage, terrifiée de ce spectacle, comprit néanmoins qu'il se passait quelque chose d'anormal et descendit avertir la concierge. On alla chercher le docteur Fétrach, 68, rue de Richelieu, qui accourut aussitôt et s'empressa tout d'abord auprès de M. Widrich père.

Mais tous les soins furent inutiles. La mort remontait à plusieurs heures. Quant au fils, bien que son état soit très grave, il est maintenant hors de danger.

L'enquête faite par M. Rolly de Balnègre, commissaire de police du quartier Vivienne, a établi que l'accident a été causé par le gaz d'éclairage. On suppose qu'en rentrant, la veille, le père ou le fils aura négligé de fermer le compteur et qu'une fuite s'était déclarée pendant la nuit.

Cet accident a causé dans le quartier, où MM. Widrich étaient fort connus, une pénible émotion.

On ne sait encore quel jour auront lieu les obsèques du directeur de la Compagnie l'Ancre.

**Le choléra en Angleterre**

Plymouth, 11 janvier.

Un soldat est mort du choléra à bord de la *Nubia*.

Les journaux s'accordent à déclarer que, grâ-

ce aux mpyens prophylactiques dont on dispose actuellement, la propagation du choléra, qui s'est déclarée à bord de la *Nubia*, n'est pas à craindre.

Le Ministre de la Guerre n'a encore pris aucune décision au sujet des soldats non atteints qui sont à bord de ce navire.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Modifications électorales**

Le dernier recensement effectué au mois de mars 1896, aura pour effet de modifier le nombre des députés du département du Lot.

L'arrondissement de Cahors qui formait deux circonscriptions, n'en formera plus qu'une et ne sera par conséquent représenté à la Chambre que par un député.

**Écho des élections sénatoriales**

M. Rey, député du Lot, vient d'adresser au journal *le Réveil* la lettre suivante :

Saint-Denis-Catus, le 7 janvier 1897.

« Dans le compte-rendu que vous donnez de la réunion publique des délégués sénatoriaux, vous avez reproduit inexactement mes paroles. Vous me faites dire : « Le parti républicain est divisé en deux fractions; l'une s'appuie à gauche, l'autre va vers la droite. Je déclare que je préfère la concentration faite avec la droite que la concentration faite avec l'extrême-gauche. »

« Voici mes paroles : « Les républicains à la Chambre sont divisés en deux fractions dont l'une traîne à sa suite une queue révolutionnaire et l'autre une queue réactionnaire. Je le déplore profondément. Mais entre deux maux il faut choisir le moindre; or je déclare que le moindre est en ce moment du côté de la droite. »

« Je compte que vous voudrez bien insérer cette rectification dans votre prochain numéro.

« Agréez l'assurance de ma parfaite considération.

» Emile REY, député. »

Nous publions à titre de document la lettre suivante que M. Munin-Bourdin adresse à divers journaux de la région :

Monsieur le Directeur,

A l'occasion des récentes élections sénatoriales, divers journaux et notamment le vôtre, ont jeté mon nom dans les polémiques qui ont précédé ou suivi le scrutin.

Je n'aurais point songé à protester, sachant que la vérité reprend toujours ses droits.

Mais comme il ne me plaît pas cependant de me laisser attribuer de déshonorantes manœuvres ou de louches compromissions avec tel ou tel candidat, et un rôle que je n'ai pas joué, j'es time qu'il est temps de couper court à une pareille légende.

Je n'étais ni candidat ni délégué, qu'avais-je à faire dans une lutte où ceux qui avaient le droit d'y prendre part, n'avaient certes besoin ni de mes avis ni de mes conseils ? éviter par la réserve qui s'imposait le ridicule d'une importance que je n'ai pas et à laquelle je ne saurais prétendre,

Ma protestation, je le reconnais, n'offre qu'un intérêt rétrospectif. Vous voudrez bien cependant lui assurer la publicité de votre journal.

à des transports d'effusion, lorsque le bienheureux harsard nous réunit... mais je constate qu'aujourd'hui ta froideur ordinaire se double d'une crainte qui n'a pas sa raison d'être.

Il s'avança dans la pièce, et continua, e. esquissant un salut grotesque devant sa nièce :

— Tout en m'inclinant humblement devant madame la comtesse de Limeray je prendrai la liberté de l'exorter à montrer plus de courage... Que diable ! noblesse oblige...

— Que me voulez-vous encore ? demanda Angèle en faisant un violent effort pour reprendre quelque empire sur elle-même...

— D'abord, que tu cesses de trembler de cette façon-là... répondit-il... Voyons, as-tu donc oublié ma présence habituelle ? T'ai-je jamais laissé voir que j'étais homme à m'embarquer dans une affaire quelconque sans m'être tout d'abord assuré de toutes les garanties de sécurité imaginables... Et ce n'est pas aujourd'hui qu'il s'agissait pour moi de me rencontrer avec une personne dans une situation comme la tienne — une comtesse rien que cela — que j'aurais eu la naïveté d'oublier ces bonnes habitudes... Juges-en ?...

Il alla prendre dans un coin de la chambre une chaise de paille boiteuse, sur laquelle il s'installa à califourchon, en tournant le dos à la mère Rincette, sans le moindre souci de la plus élémentaire civilité.

— Comproant que ta nouvelle situation t'engageait à la plus grande réserve, j'ai trouvé, je crois, pour te prévenir que je désirais te voir, un moyen qui défie tous soupçons... Ce n'est pas tout, il fallait encore arriver à te rencontrer en dehors du château — de ton château — puisque, jusqu'ici, tu n'as pas jugé utile de me présenter

Et en faisant ainsi appel à votre loyauté, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

E. MUNIN-BOURDIN.

**Société de pisciculture**

Les membres de la société de pisciculture du Lot ont tenu samedi soir, à 8 heures et demi, à l'hôtel de ville, leur assemblée générale annuelle, sous la présidence de leur président. M. Combarieu.

Le président a exposé la situation de la société; dans cet exposé il a surtout insisté sur les bons effets résultant pour la répression du braconnage de la distribution de médailles d'argent aux agents qui dressent des procès-verbaux pour délits de pêche.

Il résulte des comptes-rendus du trésorier que les dépenses pour l'année 1896 se sont élevées à la somme de 779 fr. 90. Les recettes ayant été de 793 fr. 20 et le solde en caisse au 31 décembre 1895 étant de 1,363 fr. 30, il en résulte que la réserve de la société s'élève à l'heure actuelle à 1,476 fr. 60.

Ont été élus ou réélus membres de la commission pour 1897 : MM. Combarieu, Desprats, Boisse, Grégoire, Imbert, Gleye, Andrieu, docteur Ausset, A. Delport, Conduché, Pagès et Verdié.

La date du banquet de la société a été fixée au samedi 6 février. Ont été élus membres de la commission chargée de s'occuper des détails du banquet : MM. Feydet, Grégoire et Pélissier.

**Assemblée générale et banquet des Prévoyants français**

Dimanche dernier, à 2 heures de l'après-midi, a eu lieu à l'hôtel de ville, l'assemblée générale des sociétaires de la 48<sup>e</sup> section des Prévoyants français, sous la présidence de M. Rouffy, vice-président de la société.

Le bureau a été composé comme suit pour l'année 1897 :

Président, M. Daynard, directeur de la succursale du Crédit foncier; vice-président, M. Rouffy, conseiller municipal; secrétaire, M. Blanchard, professeur au lycée Gambetta; trésorier, M. Guiraud, commis des ponts et chaussées; trésorier adjoint, M. Trabouyé, commis des ponts et chaussées; trésorier-adjoint, M. Verdier fils, horloger; comptable, M. Atvié, fondé de pouvoirs à la Trésorerie générale; architecte; M. Delpech, garçon de bureau à la préfecture.

L'assemblée a ensuite procédé à l'élection des membres du conseil de surveillance. Ont été élus : MM. Lacaze, avoué; Bourgoin, directeur de l'usine à gaz; Valette, correspondant du *Télégramme*; Larrive aîné négociant, et l'abbé Magne.

A l'issue de la réunion, les Prévoyants français de la 48<sup>e</sup> section se sont réunis au buffet de la gare, dans un banquet fraternel. Délicieuse et charmante soirée.

**Acte de probité**

Un expert des tabacs ayant perdu un portefeuille contenant une certaine somme en or, a été heureux qu'il soit trouvé par M. Clary, proposé en chef des octrois, qui le lui a remis quelques instants après.

M. Clary est coutumier du fait, car en 1892, il a remis un portefeuille contenant 200 fr., qui avait été perdu par un malheureux cantonnier de Merçuès.

à ton mari... M. le comte de Limeray... Pour cela j'ai imaginé de] dépêcher dans tes domaines, la bonne femme que voici, l'excellente mère Rincette, une personne d'autant plus précieuse que, n'entendant pas un mot, elle ne peut rien retenir de ce qu'on peut dire devant elle; sa mission consistait à feindre une légère entorse et à se faire recueillir par de braves gens habitant non loin de chez toi. L'excellente femme a joué son rôle en grande artiste...

Ramassée sur la route par un mien ami, qui passait comme par hasard au moment de l'accident, elle a été conduite ici où ta charité, bien connue dans tout le pays devait forcément te conduire... Ta présence ici ne peut surprendre, et personne ne s'étonnera de voir la charitable comtesse de Limeray, là où il se trouve une misère à soulager !

— Il n'en sera peut-être pas de même de votre personne à vous, fit-elle en jetant instinctivement un regard vers la fenêtre...

— Rassure-toi encore sur ce point. C'est la première fois que je viens dans ce pays, je suis arrivé cette nuit, sans que personne puisse me voir... et comme je l'espère, si nous nous entendons, je compte bien effectuer mon départ dans les mêmes conditions.

— Mais les gens... qui habitent ici ? interrompit timidement Angèle...

— Le père et la mère Guérin ? Ah ! ceux-là bien entendu savent que je suis ici ! mais ils sont loin de se douter de la véritable raison qui m'y a amené.

(A suivre)



**Matinée musicale et littéraire**

Les élèves du Lycée Gambetta organisent une matinée musicale et littéraire au profit du bureau de bienfaisance.

Cette fête de charité aura lieu au théâtre, le dimanche 24 janvier courant, à 4 h. 1/2 du soir.

Prix des places : Parterre, 1 fr. 25; Parquet, 1 fr. 75; Premières, 2 fr.; Baignoires 2 fr. 50; Loges, 3 fr.; Fauteuils, 3 fr.

Nous donnerons le programme dans notre prochain numéro.

**Conférence socialiste**

Ce soir, à 8 h. 1/2, au théâtre, MM. E. Chauvière et Marcel Sembat, députés socialistes, feront une conférence publique et contradictoire.

**Vol à la gare de Cahors**

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits dans la salle des passagers de la gare des voyageurs de Cahors, probablement par la porte qui donne sur la voie et qui n'est jamais fermée à clé. Ils ont fracturé la porte du bureau du receveur à l'aide d'outils de tailleurs de pierre, dérobés sur le chantier où l'on construit actuellement la maternité, rue du Lycée. Ils ont, en outre, fracturé le tiroir d'un meuble placé près du guichet, et y ont pris une somme de 559 fr. 85 c. Le coffre-fort, scellé au mur et contenant une somme de 10.000 francs environ, ne porte aucune trace de tentative d'effraction.

Un ciseau à froid et une hache à deux tranchants ont été retrouvés dans le bureau du receveur; une pioche a été ramassée dans la cour de la gare, ainsi que la sébille qui contenait la somme dérobée, ce qui fait présumer que les malfaiteurs se sont enfuis par la grande porte donnant accès sur la cour de la gare, porte qu'ils ont facilement ouverte, la clef restant à la serrure intérieure.

**Concours d'animaux gras**

Voici le programme du concours d'animaux gras qui aura lieu à Cahors, le 1<sup>er</sup> février, jour de foire, sur la place Thiers :

Bêtes à cornes : Bœufs et vaches. — 1<sup>o</sup> Une prime de 150 francs de la ville de Cahors; 2<sup>o</sup> de 130 fr.; 3<sup>o</sup> de 120 fr.; 4<sup>o</sup> de 110 fr.; 5<sup>o</sup> de 100 fr.; 6<sup>o</sup> de 90 fr.; 7<sup>o</sup> de 85 fr.; 8<sup>o</sup> de 80 fr. de la société.

Bêtes à laine : Moutons et brebis (lots de trois têtes). — 1<sup>o</sup> Une prime de 50 fr.; 2<sup>o</sup> de 45 fr.; 3<sup>o</sup> de 40 fr.; 4<sup>o</sup> de 35 fr.; 5<sup>o</sup> de 30 fr.; 6<sup>o</sup> de 25 fr.; 7<sup>o</sup> de 20 fr.; 8<sup>o</sup> de 15 fr. de la société.

Les concurrents aux primes de bêtes à corne et de bêtes à laine grasses devront les avoir engraisées et les posséder trois mois au moins avant le jour du concours.

Les animaux devront être rendus sur le champ de foire à une heure précise.

Les bêtes à laine devront être par lots de trois têtes. Elles devront être fraîchement tondues.

Les propriétaires engraisseurs pourront seuls prendre part au concours.

Le président de la Société, chevalier de la Légion d'honneur, Docteur REY.

**Saint-Géry**

Jeudi, vers 11 heures, un cheval attelé à une voiture, appartenant à M. Gary, propriétaire à Saint-Géry, parcourait à une allure désordonnée la traversée de Saint-Géry, après s'être débarrassé de son conducteur.

M. Ramondou, percepteur, et M. Bergon, receveur des domaines, n'écouterant que leur courage, se sont précipités à la tête de l'animal et sont parvenus à le maîtriser après avoir été traînés sur une longueur d'une vingtaine de mètres.

Ils ont évité ainsi les accidents qui auraient pu se produire à cause de la sortie des élèves de l'école maternelle, qui avait lieu en ce moment. Toutes nos félicitations.

**Ligne de Gourdon à Carsac**

Les opérations du jury d'expropriation des terrains nécessaires à la construction de la ligne de Gourdon à Carsac sont terminées depuis quelques jours.

Il paraît que, d'une manière générale, les expropriés sont satisfaits des décisions du jury.

A présent, il ne nous reste plus qu'à attendre la mise à l'adjudication des travaux qui sera probablement retardée, le budget n'étant pas encore définitivement voté par les Chambres. Néanmoins, d'après nos renseignements particuliers, il est probable que cette adjudication aura lieu au mois de mai prochain au plus tard.

Nous ignorons si les travaux suivront de près l'adjudication, cela serait à désirer, car par ce moyen on pourrait donner du travail aux nombreux ouvriers que le chômage de l'hiver a plongés dans la misère.

**Foire de Puy-l'Évêque**

Les bœufs gras de 30 à 33 fr. les 50 kil.; baisse sur les attelages et presque pas d'affaires.

Porcs gras de 30 à 34 fr. les 50 kil.; baisse sensible sur les autres porcs.

Peu d'affaires sur les moutons.

Poules, de 3,50 à 4 fr. la paire; poulets, 1,75 à 2 fr. 50 la paire.

Lièvres, de 4 à 5 fr. la pièce.

Perdrix, 2 fr. la pièce.  
Lapins domestiques, 80 c. la livre.  
Enfs, de 75 à 80 cent. la douzaine.  
Blé, de 13 à 14 fr. 50 les 4/5; maïs, de 7 à 8 fr. 75; pommes de terre, 2,50 et 3 fr.  
Foies d'oie, 2,25 à 2 fr. 75 la livre;  
Cerneaux de noix, de 5,75 à 7 fr. le 1/5.

**Castelfranc**

Le sieur X..., cantonnier, était occupé à travailler sur la route nationale de Castelfranc, à Labastide-du-Vers, lorsqu'il vit venir à lui un chien paraissant atteint d'hydrophobie, qui lui sauta dessus. Mais le cantonnier réussit à le maintenir à l'aide du manche de sa pioche qu'il lui enfonga dans la gueule, jusqu'à l'arrivée du sieur Delmas, des Campagne, qui alla chercher son fusil et l'abattit sur place.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 14 et 17 Janvier 1897  
De 3 à 4 heures

Toulouse (P. R.)	Reynaud.
Le Cheval de Bronze (Ouvverture)	Auber.
Vie d'Artiste (Valse)	Strauss.
Le Bal Masqué (Fantaisie)	Verdi.
Le Cœur des Femmes (Mazurka)	Strauss.

Les **JOCKEY-CLUB** Hors-d'œuvre exquis et les autres conserves de la Maison **Arsène Saupiquet de Nantes** se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

**Variétés**

UN PAPE FRANÇAIS  
JEAN XXII

(Suite)  
III

Jean XXII, élu pape à Lyon, en août 1316, avait soixante-deux ans lorsqu'il inaugura son règne. Par la résolution qu'il prit aussitôt de s'établir à Avignon, il donna la preuve que l'âge n'avait point affaibli sa volonté. Il ne perdit pas de temps et le 2 octobre, après avoir envoyé des commissaires pour préparer l'installation de sa cour, il faisait son entrée dans la ville, avec le cérémonial accoutumé, au milieu de acclamations populaires. Ses premiers actes montrèrent un homme imbu de la maxime qu'un chef d'Etat doit gouverner avec ses amis. Il distribua les plus hautes charges de l'Eglise à ceux dont il avait éprouvé le dévouement à sa personne. Il nomma tout d'abord son neveu Jacques de Via à l'évêché d'Avignon et au mois de décembre il fit une promotion de cardinaux choisis dans sa parenté ou son entourage intime. En tête figuraient ce même Jacques de Via et un autre neveu, Guillaume de Jean, venaient ensuite son compatriote Bertrand de Montfavet, son ancien professeur, Jean-Gaëtan des Ursins, etc., tous personnages d'ailleurs très dignes par leurs talents ou leurs vertus de cette insigne faveur. La reconnaissance et l'intérêt l'attachaient à la famille royale des Siciles. Il s'empressa de lui donner, dès avril 1317, un double gage de ses sentiments en procédant à la canonisation de l'ancien évêque de Toulouse, Louis d'Anjou, frère du roi Robert et en confirmant par une bulle rendue publique le titre de vicair général accordé en 1313 au roi de Naples par Clément V.

Les empereurs l'avaient porté jusqu'à cette date où, Henri VII était mort, Clément en dépouilla ses successeurs. Persister dans cette politique, c'était se brouiller irrémédiablement avec l'empire et ses partisans italiens. Mais, guelfe d'origine, engagé irrévocablement dans le parti guelfe par les conditions de son avènement, Jean XXII n'avait pas à ménager les gibelins, qui se déclaraient, d'ailleurs, partout en lutte ouverte contre lui. Dante avait, à la mort de Clément V, intrigué auprès des membres du conclave pour l'élection d'un italien. Le grand Florentin, qui eût peut-être désarmé, si le pape fût revenu à Rome, mit son génie amer au service des mécontents. On connaît ses ardentes invectives. « Sous le vêtement des pasteurs, on voit des loups rapaces dans tous les pâturages. O protection de Dieu, pourquoi dors-tu ? De notre sang les Caorsins et les Gascons s'approprient à boire. » (Paradis, XXVII.) Les colères rimées des poètes ne font souvent que des blessures métaphoriques. Mais d'autres ennemis du pape résolurent sa mort. Ils songèrent à se défaire de lui par le poison et tentèrent de corrompre ses officiers de bouche. La fidélité de ces serviteurs déjoua le complot. Une enquête eut lieu qui révéla des desseins criminels jusque parmi les familiers du pontife. On découvrit des preuves irrécusables d'empoisonnement (1). Peut-être Jean XXII partageait-il les croyances à la magie si répandues de son temps.

(1) L'empoisonneur faisait fabriquer une figurine de cire représentant son ennemi et il lui perçait le cœur d'une aiguille. Il croyait que ce massacre en effigie aurait la vertu de donner réellement la mort.

Il fit poursuivre les auteurs de ces sortilèges. Parmi eux, se trouvait Hugues Géraud, évêque de Cahors, qui ne put ou ne voulut fuir. La direction de la procédure fut confiée au cardinal Béranger de Frédols, de la famille de Bertrand de Got, qui avait été candidat du parti gascon à la tiare, et désirait peut-être effacer par son zèle le souvenir de son opposition. Géraud, convaincu de l'imputation, finit par avouer et fut condamné à la dégradation publique et à la détention perpétuelle. Jacques de Via étant sur ces entrefaites décédé subitement, on attribua sa mort à l'effet des conjurations magiques de l'évêque, qui fut cette fois déféré à la justice séculière et envoyé au plus horrible supplice. On le traîna, dit Amalri, lié à la queue d'un cheval sur la place de l'exécution et il fut écorché et brûlé vif. Cette répression exemplaire effraya les conspirateurs, qui durent attendre des occasions plus propices.

S'il était tant de rigueur contre ses ennemis personnels, Jean XXII s'appliquait en même temps à fortifier son pouvoir par des mesures d'administration ecclésiastique. Il s'entendit avec le roi de France pour modifier les circonscriptions diocésaines des provinces du Languedoc, d'Aquitaine et du Poitou (1). Il érigea Toulouse en archevêché et institua, sans supprimer aucun des sièges existants, seize nouveaux évêchés, entre autres Montauban, Sarlat, Mirepoix Condom, Luçon, Saint-Flour, Maillezais (transférés à la Rochelle en 1648), Castres, Limoux, etc., qu'il pourvut de ses créatures. Il accrut aussi les bénéfices d'un certain nombre de collégiales et d'abbayes, et en fonda quelques-unes dans l'Albigeois, la région de Toulouse, de Carcassonne et de Castelnaudary.

Jean XXII aimait l'autorité; il avait l'art de l'exercer, il savait à quel prix elle s'acquiert et que la première condition est de n'en point laisser prescrire l'usage. Aucun pape ne déploya, dans le même laps de temps, en vue de la puissance et de la glorification du saint-siège, plus d'activité que ce vieillard débile (2) en l'année 1317. La théorie de la suprématie de l'Eglise sur les puissances temporelles, née trois siècles auparavant à l'ombre des cloîtres de Cluny, dans l'esprit du moine Hildebrand, avait alors toute sa force. « Peu importe, dit Leibniz (Pensées, 18, t. II, P. 401), que le pape ait eu cette primauté de droit divin ou de droit humain, pourvu qu'il soit constant que, pendant plusieurs siècles, il l'a exercée dans l'Occident, avec le consentement et l'applaudissement universels. »

Ch. ROUSSEL. (A suivre).

(1) Fleury, Histoire ecclésiastique.  
(2) Bernard de Mota, Pallidus ore et staturâ pusillus.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> JULHIA, notaire à Montcuq.

Suivant acte retenu par M<sup>e</sup> Julhia, notaire à Montcuq, le 8 janvier 1897, enregistré le même jour, M. Louis Miquel, limonadier, et madame Marie Combarieu, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Montcuq, ont vendu solidairement, avec toutes garanties de droit, à Mme Adèle Cailhau, sans profession, veuve de M. Bernard Delzon, demeurant aussi à Montcuq, tous les objets mobiliers et ustensiles divers servant à l'exploitation du fonds de limonadier que M. et madame Miquel font valoir au chef-lieu de la commune de Montcuq, dans une maison connue sous le nom de *Café Tivoli*.

Cette vente a été faite moyennant un prix principal de mille huit cents francs payé comptant par madame veuve Delzon.

La dite somme de mille huit cents francs est demeurée, de convention expresse, déposée entre les mains du notaire soussigné, qui recevra toutes les oppositions pendant dix jours francs, à partir du jour de la présente publication.

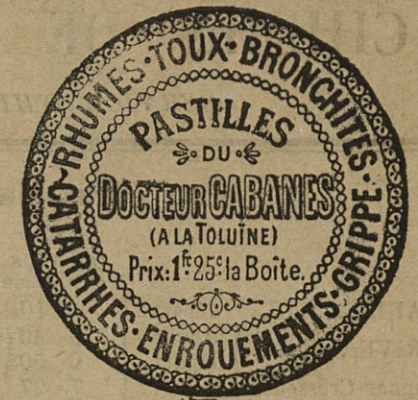
Signé :  
E. JULHIA.

**Monsieur BÉNATRE**  
Pâtissier-Confiseur,

Rue de l'Hôtel-de-Ville à Cahors,

A l'honneur de faire savoir à sa nombreuse clientèle qu'il ne cède pas son industrie. Par conséquent tous les bruits plus ou moins intéressés qui ont couru sur son compte sont absolument faux.

L'on trouvera chez lui toutes les dernières nouveautés en confiserie et articles de jour de l'an à des prix modérés.



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.  
Dépôt Ph<sup>o</sup> DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris  
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

**A VENDRE**

Plants greffés et porte-greffes, Riparias, Rupestris ou Solonis racinés ou en boutures, à de bonnes conditions.

On offre à tout acheteur sujets pour greffage du plant de Méraud, Auxerrois authentiques.

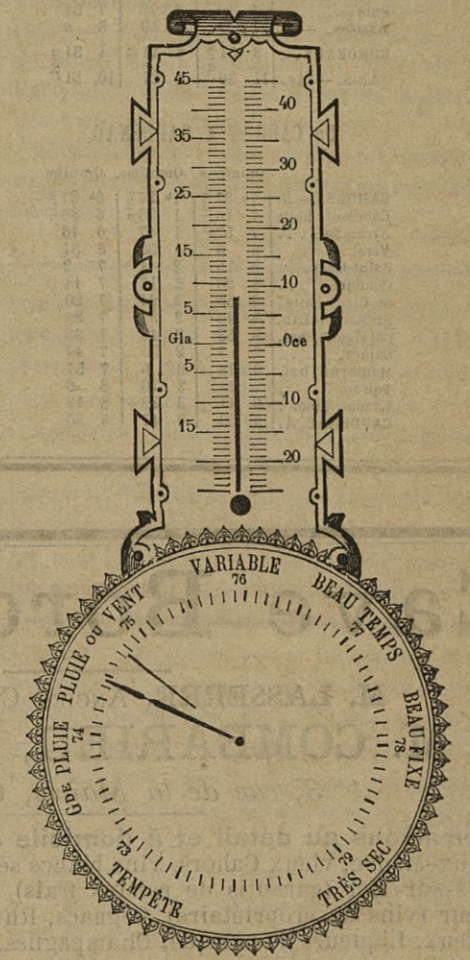
S'adresser à **COUILLAC François**, à Foussal, par Luzech (Lot).

**Pour cause d'agrandissement**

**M. Fabre** a l'honneur de prévenir sa clientèle que ses ateliers d'horlogerie, bijouterie de la Boule d'Or, sont transférés **69, Boulevard Gambetta, 69**

**PRIME MUSICALE GRATUITE**

**PIANISTES** lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse et l'indication de votre force au piano, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique avec le catalogue des nouveautés.



**Baro-Thermomètre**

Température minima du jour : 7.  
Id. maxima de la veille : 11.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 21.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1896)

De Paris à Toulouse

	17 OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	5 EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	21 (1) EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	35 DIRECT 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1125-1131 OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
PARIS..... départ.	3 <sup>h</sup> 10s.	10 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 50s.	11 15s.	—
BRIVE..... arrivée.	6 40	6 34 <sup>m</sup>	5 11	1 10 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 6 soir
BRIVE..... départ.	6 50	7 1	5 23	1 10 <sup>m</sup>	—
Gignac-Cressensac.....	7 27	—	—	1 47	7 43
SOULLAC..... arrivée.	7 47	7 37	5 59	2 7	8 3
SOULLAC..... départ.	7 54	7 38	6 »	2 12	8 18
CAZOULÈS..... arrivée.	8 1	—	—	2 19	8 25
CAZOULÈS..... départ.	8 2	—	—	2 21	8 26
Lamothe-Fénélon.....	8 17	—	—	2 36	8 41
Nozac.....	8 27	—	—	2 46	8 51
GOURDON.....	8 40	8 3	6 24	3 »	9 5
Saint-Clair.....	8 50	—	—	3 10	9 15
Dégagnac.....	9 2	—	—	3 22	9 27
Thédirac-Peyrilles.....	9 13	—	—	3 32	9 38
Saint-Denis-Catus.....	9 24	—	—	3 44	9 49
Espère.....	9 33	—	—	3 53	9 58
CAHORS..... arrivée.	9 45	8 39	7 »	4 5	10 10 soir
CAHORS..... départ.	Exp. 9 59	8 45	7 10	4 14	—
Sept-Ponts.....	10 9	—	—	4 25	7 37
Cieurac.....	10 23	—	—	4 40	7 54
Lalbenque.....	10 30	—	—	4 48	8 3
Caussade.....	11 3	9 23	7 47	5 23	8 40
MONTAUBAN..... arrivée.	11 37	9 47	8 10	6 3	9 22
MONTAUBAN..... départ.	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	6 20	—
TOULOUSE..... arrivée.	midi 39   h. 14	10 39s.	8 50	7 43	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2<sup>e</sup> cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3<sup>e</sup> cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

	16 EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	1140-1128 OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	26 EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1126 OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1136 OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	40 OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
TOULOUSE..... départ.	2 <sup>h</sup> 43	3 15	8 <sup>h</sup> »	—	9 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> mat
MONTAUBAN..... arrivée.	3 30	4 24	8 48	—	10 47	7 7
MONTAUBAN..... départ.	3 37	4 33	8 54	—	10 52	7 30
Caussade.....	4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11
Lalbenque.....	—	5 53	—	—	midi 12	8 50
Cieurac.....	—	6 2	—	—	midi 21	8 50
Sept-Ponts.....	—	6 14	—	—	midi 33	9 11
CAHORS..... arrivée.	4 38	6 22	9 51	—	midi 42	9 19
CAHORS..... départ.	4 48	6 38	9 57	6 »	—	9 30
Espère.....	—	6 52	—	6 14	—	9 42
Saint-Denis-Catus.....	—	7 6	—	6 27	—	9 55
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 19	—	6 42	—	10 8
Dégagnac.....	—	7 28	—	6 51	—	10 17
Saint-Clair.....	—	7 38	—	7 »	—	10 26
GOURDON.....	5 30	7 53	10 37	7 17	—	10 40
Nozac.....	—	8 2	—	7 26	—	10 49
Lamothe-Fénélon.....	—	8 11	—	7 36	—	10 58
CAZOULÈS..... arrivée.	—	8 23	—	7 48	—	11 10
CAZOULÈS..... départ.	—	8 24	—	7 49	—	11 11
SOULLAC..... arrivée.	5 51	8 31	10 58	7 57	—	11 18
SOULLAC..... départ.	5 55	8 36	10 59	8 4	—	11 22
Gignac-Cressensac.....	—	9 6	—	8 36	—	11 51
BRIVE..... arrivée.	6 31	9 40s.	11 35	9 11m.	—	midi 23
BRIVE..... départ.	7 »	—	11 44	—	—	midi 49
PARIS..... arrivée.	4 37	—	8 40 <sup>m</sup>	—	—	11 23

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 30
Mercuès.....	6 43	1 4	6 44
Arrêt Donette	6 47	—	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 56
Luzsch.....	7 »	1 22	7 »
Gastelfranc.....	7 13	1 35	7 15
Arrêt Prayzac	7 16	—	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 »
BORDEAUX.....	3 51	8 11 m	4 31
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50s.	11 <sup>h</sup> »	7 <sup>h</sup> 38
BORDEAUX.....	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 20	—	8 10
Fumel.....	8 30	—	8 16
Soturac-Touzac	8 40	—	8 26
Duravel.....	8 52	—	8 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	—	8 40
Arrêt Prayzac	9 6	—	9 47
Gastelfranc.....	9 12	—	9 53
Luzsch.....	9 22	—	10 3
Parnac.....	9 31	—	10 11
Arrêt Donette	9 35	—	10 16
Mercuès.....	9 41	—	10 21
CAHORS. — A.	9 53	—	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 37	1 <sup>h</sup> 27	6 <sup>h</sup> 27
Cabessut, halte	7 46	1 36	6 36
Arcambal.....	7 57	1 47	6 46
Vers.....	8 6	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 15	2 4	7 2
Conduché.....	8 28	2 17	7 14
St-Cirq, halte.	8 35	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 45	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 53	2 41	7 35
Cajarc.....	9 7	2 55	7 47
Montbrun, hal.	9 18	3 6	7 57
Toirac.....	9 28	3 16	8 6
Lamadoleine.....	9 41	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	8 30

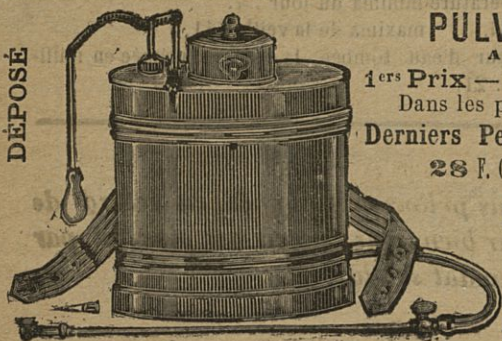
De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 43	11 10	8 19
Lamadoleine.....	7 53	11 20	8 29
Toirac.....	8 6	11 34	8 43
Montbrun, hal.	8 14	11 43	8 52
Cajarc.....	8 26	11 55	9 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	9 14
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	9 25
St-Cirq, halte.	8 54	12 23	9 34
Conduché.....	9 »	12 30	9 41
Saint-Géry.....	9 17	12 45	9 56
Vers.....	9 22	12 51	10 2
Arcambal.....	9 30	1 00	10 7
Cabessut, halte.	9 40	1 11	10 17
CAHORS. — A.	9 48	1 19	10 34

Cave Bordelaise

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION  
M. COMBARIEU, Successeur  
3, rue de la Mairie, CAHORS

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Mon-

tauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).  
Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

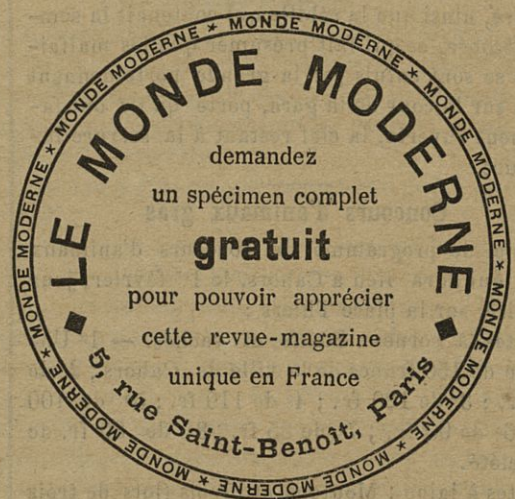
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long  
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : 3 fr. (franco poste).

5<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**CAPSULES**  
de Quinine de Pelletier  
INVENTEUR DE LA QUININE  
Ces Capsules, inaltérables, de la grosseur d'un pois, ne durcissent pas comme les pilules et s'avèrent plus facilement que les cachets. Elles sont souveraines pour combattre les rhumes, la grippe, l'influenza et en général les accès fébriles qui se manifestent au début de toutes les maladies. Les migraines, névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, la lassitude, le manque d'énergie, le rhumatisme, la goutte, les maux de reins, sont tributaires de cet héroïque médicament.  
UNE CAPSULE est plus active qu'un grand verre de quinquina.  
Exiger le nom PELLETIER sur chaque Capsule.  
PRIX MOYEN : 1 fr. le gr. en 10 Capsules.  
Dépôt dans toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU